

*Il faut que le Mont-Saint-Michel
reste une île...*
Victor Hugo

Le Mont-Saint-Michel appartient par la richesse de son histoire et par la beauté de son architecture au patrimoine culturel de l'humanité. Mais ce monument s'inscrit dans un écrin exceptionnel par son histoire géologique comme par le charme de ces paysages, où terre et mer s'interpénètrent selon des frontières mouvantes. Malheureusement, le dépôt des sédiments par les marées, trop longtemps aidées par les aménagements humains, condamne à brève échéance ce site au sort de Brouage ou d'Aigues-Mortes, aujourd'hui inclus à l'intérieur des terres. Il est difficile d'accepter cette atteinte à un imaginaire internationalement réputé.

Pour cela, il faut désensabler les environs du Mont. Le gouvernement français et les collectivités locales ont donc décidé d'entreprendre des travaux de grande envergure afin de maintenir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel. La connaissance scientifique de ce milieu hydrosédimentaire original et les moyens techniques du génie civil permettent aujourd'hui une intervention qui respecte les intérêts écologiques, économiques et culturels. Un ouvrage submersible canaliser les eaux du Couesnon pour chasser, à chaque marée basse, les sédiments de la baie.

Le milieu naturel domestiqué par l'homme

L'histoire du Mont-Saint-Michel est celle d'un contact entre terre et mer singulièrement mouvant, géographiquement et humainement. L'amplitude des marées dans la baie du Mont-Saint-Michel – une des plus fortes du monde, après celle de la baie de Fundy, au Canada, et celle de l'estuaire de la Severn, en Grande-Bretagne – fait que la ligne de rivage se déplace de plusieurs kilomètres deux fois par jour. Cette ligne de contact a aussi voyagé au cours des âges, et l'intervention des sociétés dans les relations entre la terre et la mer a été au cours des siècles

1. DERRIÈRE LE BARRAGE DE LA CASERNE, au premier plan (photographie à gauche), le chenal unique du Couesnon s'insinue entre des prés salés. En arrière, le Mont, puis les étendues sédimentaires de la baie à marée basse et le rocher de Tombelaine. Au fond, la côte du Cotentin.

toujours plus déterminante : le projet de maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel en est aujourd'hui une éclatante manifestation.

Il y a environ 7 000 ans, la mer, dont le niveau montait depuis la fonte des glaciers quaternaires, mais restait encore inférieur d'une dizaine de mètres au niveau actuel, envahit la totalité du marais de Dol en s'étendant jusqu'aux hauteurs du massif ancien, comme l'attestent les sables coquilliers qui tapissent le fond du marais, notamment près du Mont-Dol. Trois pointements de granite forment alors trois îles : le Mont-Dol au Sud-Ouest, le Mont-Saint-Michel et Tombelaine à l'Est. Puis, avec des alternances de montée et de stabilité du niveau marin, les vagues de la mer, disposant d'un abondant matériel meuble qu'elles mobilisent sur les fonds, achèvent la construction de levées parallèles.

Ainsi s'édifie le marais blanc de Dol formé de sables et de tange (sédiment constitué majoritairement de particules fines de débris coquilliers). Le marais blanc isole de la mer une lagune tourbeuse qui reçoit les eaux continentales et parfois aussi des intrusions limitées des eaux marines, lesquelles introduisent localement des veines de tange au sein de la tourbe. Ainsi s'est formé le marais noir. L'îlot du Mont-Dol est alors une butte au milieu des marais.

En avant se développe un très vaste estran de tange et de sable que couvre et découvre la mer dont le niveau varie jusqu'à 15 mètres au gré des marées. Cet estran engraisse alors, mais les libres divagations des fleuves et des ruisseaux côtiers, ainsi que l'action des vagues et des courants de marée empêchent un colmatage durable trop important en avant du marais blanc.

Pendant la seconde moitié du Moyen Âge et les Temps modernes, les communautés religieuses aménagent le marais de Dol. Les cours des petits fleuves qui débouchaient dans le marais, comme le Goyoulet et le Méleuc, sont canalisés afin d'en limiter les débordements. Le marais noir est drainé et des écluses permettant l'écoulement des eaux à marée basse sont établies, notamment au pont de Blanc-Essai, à Saint-Benoît et au Vivier-sur-Mer. Cette œuvre de drainage s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Le niveau du marais noir, déjà originellement inférieur à celui des pleines mers, s'est abaissé encore à cause du tassement important de la tourbe provoqué

par le drainage. Certains points du marais noir se trouvent aujourd'hui à six mètres au-dessous du niveau des plus hautes pleines mers, et le marais noir a pu être inondé par les eaux salées lorsque les écluses ont été volontairement ouvertes sous l'Occupation.

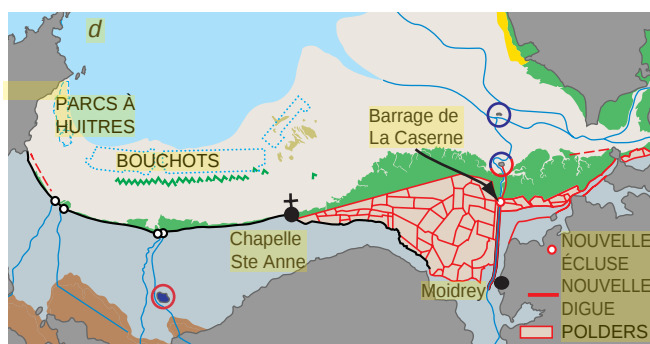
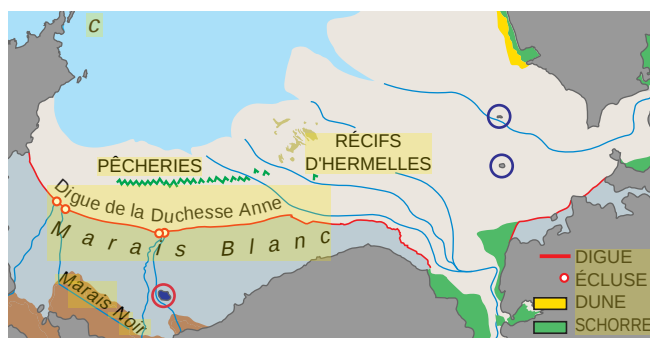
La barrière constituée par les levées littorales du marais blanc atteint sensiblement le niveau des plus hautes mers. Cette barrière est consolidée et renforcée par la construction, à partir de 1024, d'une digue en bordure de la mer : la digue de la Duchesse Anne. Cette digue a été ensuite prolongée sur la rive gauche de l'estuaire du Couesnon par des ouvrages qui ne s'appuient plus sur des levées naturelles du marais blanc.

Deux siècles de conquête sur la mer 1769-1969

En deux siècles, de 1769 à 1969, un ensemble étendu de polders couvrant près de 50 kilomètres carrés est gagné principalement sur l'ancien champ de divagation du Couesnon. Ce petit fleuve serpentait autrefois sur les sables de la baie à partir de l'anse de Moidrey. Tantôt il rongait la digue de Bretagne, jusque vers la chapelle Sainte-Anne, laissant sur sa rive opposée s'étendre des prés salés constitués de plantes acceptant la submersion par les eaux marines. Tantôt au contraire, mais plus rarement, il divaguait en érodant les prés salés de Beauvoir et de Moidrey. Les paysages des alentours du Mont devaient être comparables à ceux de les estuaires actuels de la Sée et de la Sélune.

Cette divagation détruisait au XIX^e siècle les conquêtes effectuées dans le périmètre d'une première concession de 2 500 hectares accordée en 1769 à un armateur granvillais, Quinette de La Hogue. Celui-ci conquiert 950 hectares sur la rive droite du Couesnon, les physiocrates encourageant l'agriculture, mais l'érosion due au déplacement latéral du Couesnon à l'Ouest et aussi de la Sée et de la Sélune à l'Est détruit ces polders, notamment en 1817 et en 1856, et même quelques autres plus anciens, en arrière. Pour éviter ces destructions, on avait tenté de canaliser le Couesnon, entreprise qui s'était soldée par un échec et un abandon des travaux en 1807.

De petits endiguements ont été pratiqués avec succès à partir de 1851 le long de la digue de Bretagne, mais ce n'est qu'après la canalisation réussie du Couesnon, à partir de l'anse de Moidrey



2. LE RECUL DE LA MER. L'étude palynologique et les datations, par la méthode du radiocarbone, de nombreux sondages dans le marais ont permis de reconstituer l'histoire géologique du Mont-Saint-Michel à l'époque holocène et de fixer l'image de la baie du Mont-Saint-Michel envahie par la mer il y a 7 000 ans (a), époque où le niveau des pleines mers était inférieur d'une dizaine de mètres à l'actuel. Le colmatage naturel associé à la poursuite – parfois affectée par

de légères oscillations – de la montée du niveau marin a édifié l'ensemble du marais de Dol (b). La prise de possession et les conquêtes humaines comprennent deux phases. Dès le Moyen Âge, le marais est protégé des intrusions marines par une grande digue renforçant les levées littorales, des écluses sont édifiées et le drainage est organisé (c). Ensuite, entre 1769 et 1969, des conquêtes sur la mer sont entreprises qui utilisent les moyens accrus du génie civil (d).

jusqu'au Mont-Saint-Michel, que les polders se multiplient, grâce à l'action de la compagnie Moselmann. Cette compagnie avait obtenu en 1856 une concession d'endiguage, à condition de mener à bien la canalisation du Couesnon. Cette canalisation, achevée en 1863, consiste en un creusement d'un cours rectiligne endigué prolongé vers l'aval par deux cordons latéraux d'enrochement ; elle facilite la navigation alors encore active dans un cours sans courbes accusées, depuis Pontorson jusqu'à la latitude du Mont.

La concession primitive était limitée, vers le Nord, à deux lignes droites unissant, à l'Ouest, la chapelle Sainte-Anne à l'extrémité septentrionale du Mont et, à l'Est, la Roche-Torin à la même extrémité.

À l'Ouest, les étendues, que ne balaient plus les divagations du Couesnon après sa canalisation, sont progressivement transformées en polders. À l'Est, une chaîne de pierre à partir de la Roche-Torin en direction du Mont est édifiée en 1860 pour favoriser le colmatage et contenir les éventuelles divagations de la Sée et de la Sélune vers le Sud. Les trois petits cours d'eau de la Guintre, de la Rive et du Pont-Landais sont détournés entre 1879 et 1884,

le premier vers l'estuaire de la Sélune, en amont de la Roche-Torin et le second dans le Couesnon. Tous ces travaux ont pour objectif de favoriser les atterrissements pour en préparer l'endiguement et doivent faire du Mont un môle sur lequel s'appuieraient deux lignes rectilignes de digues.

En 1878-1879, une digue-route insubmersible longue de près de deux kilomètres est construite entre le Mont-Saint-Michel et le continent. Le deuxième des trois pointements granitiques devient dès lors une presqu'île. Cette digue-route est édifiée pour faciliter l'accès au Mont, même lors des pleines mers de vives-eaux, et pour améliorer les conditions de navigation sur le Couesnon.

Les endiguements se poursuivent jusqu'en 1934 à l'Ouest du Couesnon, et la digue rectiligne correspondant à la limite de la concession s'allonge depuis lors en direction du Mont sur une longueur de dix kilomètres, à partir de la chapelle Sainte-Anne. Quelques endiguements peu étendus sont construits jusqu'en 1949, à l'Est du Couesnon. Enfin, le barrage de La Caserne est construit sur le Couesnon en 1968-1969 afin d'améliorer le drainage des marais riverains, de soustraire à la submersion saline les

terrains de l'anse de Moidrey pour les valoriser, de créer un plan d'eau de loisir nautique et enfin d'effectuer des chasses d'eau dans la baie. Ces deux derniers objectifs ne sont pas atteints.

Ces diverses opérations : endiguements successifs, édification de digues, canalisation et enfin barrage du Couesnon ont pour effet d'accélérer le colmatage de ce secteur de la baie. Les prés salés s'étendent. On a estimé que, dans la partie comprise entre le Couesnon et la chapelle Sainte-Anne, ils couvraient environ 670 hectares en 1947, 1 236 en 1980 et 1 370 en 1996. Dans la partie située à l'Est de la digue-route du Mont-Saint-Michel, les prés salés progressent également.

La conservation de l'environnement maritime

Le colmatage et la progression des prés salés ont suscité, au milieu de nombreuses prises de position divergentes, une prise de conscience précoce de l'intérêt des étendues intertidales.

Dès juin 1883, une commission extra-parlementaire instituée par le président de la République, Jules Grévy, constate qu'«un des avantages poursuivis lors de la construction de la digue